

## Une Plante A Exclure De La Flore D'Italie

M. Alfred Chabert

To cite this article: M. Alfred Chabert (1882) Une Plante A Exclure De La Flore D'Italie, Bulletin de la Société Botanique de France, 29:2, 90-91, DOI: [10.1080/00378941.1882.10828067](https://doi.org/10.1080/00378941.1882.10828067)

To link to this article: <http://dx.doi.org/10.1080/00378941.1882.10828067>



Published online: 08 Jul 2014.



Submit your article to this journal [↗](#)



Article views: 5



View related articles [↗](#)

---

3. *M. NEBRODENSIS* Parlal.
4. *M. HUMILIS* Boiss.
5. *M. CUPANI* Guss. (p. p.), Berl.!

Var.  $\alpha$ . *genuina*.

Var.  $\beta$ . *brevisflora* Parlal.

6. *M. BAUHINI* All. (*M. setacea* Pers., *M. amethystea* Pourr.).

M. Bonnier donne lecture de la communication suivante de M. Chabert :

UNE PLANTE A EXCLURE DE LA FLORE D'ITALIE, par M. Alfred CHABERT.

MM. Cesati, Passerini et Gibelli, dans leur remarquable *Compendio della flora italiana* (page 311), et M. Arcangeli dans une flore plus récente (*Compendio della flora italiana*, p. 547), admettent le *Dracocephalum Ruyschiana* Lin. au nombre des plantes d'Italie, en citant pour unique localité : « Piemonte, nei prati alpestri di Pralugnan. » Cette indication a été évidemment empruntée à Allioni, qui, après avoir décrit l'espèce dans le *Flora Pedemontana* (t. I, p. 32), signale comme lieux d'origine : « Abunde in pratis Pralugnan, observantibus Francisco » Peyroleri et Cl. Bellardi. Provenit etiam in summo jago col de la » Roue, versus Bardonache, et loco dicto la combe d'Ambin, ultrà par- » vum montem Cenisium. »

La *Flore française* de De Candolle reproduit (t. III, p. 567) l'énumération de ces localités comme appartenant au Piémont. Or deux d'entre elles sont situées en Savoie, et la plante manque à celle qui est sur la frontière.

Pralugnan, fréquemment cité par Allioni (1), est situé dans les Alpes de Tarantaise (arrondissement de Moutiers), assez loin de la frontière de Piémont. La combe d'Ambin en est très rapprochée et fait partie de l'arrondissement de Saint-Jean de Maurienne. Le col de la Roue est placé entre Modane et Bardonèche, sur la frontière de Savoie et d'Italie. Lui seul pourrait donc être cité dans la flore d'Italie au sujet du *Dracocephalum Ruyschiana*; mais cette plante ne paraît pas y avoir été retrouvée depuis Allioni, et M. Schofield, botaniste américain, qui a exploré avec soin le versant piémontais de cette partie des Alpes, m'a dit ne l'y avoir jamais observée.

Le *Dracocephalum Ruyschiana* ne peut donc être compté au nombre des plantes italiennes.

(1) Allioni écrit les noms de lieux avec peu d'exactitude: ainsi il dit tantôt *Pralugnan*, tantôt *Pralugnan*, *Bonneval* ou *Bonaval*, *Lancebourg*, *Lanebourg* ou *Laustebourg*, etc.

Aux localités signalées par Allioni en Savoie, j'en ajouterai deux nouvelles que j'ai découvertes en 1878 et 1879 : la combe du Grand Vallon, en montant à la Belle-Plinier, commune de Modane, et le Barbier, au-dessus du Bourget, commune du Bourget, arrondissement de Saint-Jean de Maurienne. Sur ces deux montagnes, le *Dracocephalum Ruyschiana* occupe une aire peu étendue; il habite les régions subalpine et alpine inférieure, dans les pentes herbeuses et très escarpées exposées au midi.

M. Malinvaud donne lecture de la communication suivante de M. Gadeceau :

SUR LE *TRIGLOCHIN MARITIMUM* CONSIDÉRÉ COMME PLANTE SALICOLE,  
par M. Em. GADECEAU.

Comme suite aux observations présentées par M. Malinvaud, après la lecture de ma *Note* concernant deux plantes salicoles, dans la séance du 11 novembre 1881, je prie mes confrères de la Société botanique de France de me permettre de revenir en quelques mots sur ce sujet, dans le but de préciser les conclusions que je crois pouvoir tirer des faits que j'ai signalés.

Je suis bien d'accord avec M. Malinvaud lorsqu'il nous dit que « la liste » des espèces essentiellement salicoles est assez succincte »; mais j'ajouterai que le *Triglochin maritimum* me paraît, conformément à l'opinion généralement reçue, devoir être compris dans cette liste, et que cette opinion se trouve précisément confirmée par le fait que j'ai signalé : la présence de cette plante loin de la mer, coïncidant avec l'existence dans les eaux ambiantes de quantités anormales de chlorure de sodium.

Quant au *Juncus Gerardi*, qui est moins exclusif dans le choix de ses stations, on peut lui contester le titre absolu de plante salicole; mais sa présence, dans les conditions que j'ai indiquées, me semble un indice de sa préférence pour un milieu salifère.

Enfin, les *Rumex maritimus*, *Scirpus maritimus*, cités par MM. Malinvaud et Rouy, et qui se rencontrent dans la Loire-Inférieure, comme presque partout ailleurs, en dehors de la zone littorale, ne peuvent mériter, je le crois, le nom d'espèces salicoles, et leur constatation à Soulvache ne m'aurait pas conduit à l'hypothèse de la présence de sel en ces lieux.

Le *Triglochin maritimum*, au contraire, fit naître cette hypothèse en mon esprit, et la confirmation que l'analyse chimique est venue donner à mes prévisions est un fait sur lequel j'appelle l'attention des botanistes,